

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**REUNION PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 29 septembre 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mesdames Murielle FRENAY et Caroline LEBEAU.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme FRENAY et Mme LEBEAU, vous l'avez signalé. M. EL HAJJAJI est en voyage à l'étranger.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Mme HUMBLET et M. DECERF

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Tout le monde est là Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. Serge ERNST sera en retard

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi que l'annexe 18bis relative à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts en matière de marchés publics dans le cadre du dossier 21-22/452 (Bavière), qui doit impérativement être signée par vos soins et remise au Service du Conseil provincial aujourd'hui.

Je vous informe que Monsieur Yves DERWAHL m'a notifié par son courriel, sa démission de son mandat de Conseiller provincial avec effet immédiat en date du 18 juillet 2022. Je vous invite à en prendre acte.

Son suppléant, issu du district d'Eupen, sera installé ce jour.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 21-22/454 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PFF-MR pour le District d'Eupen – Arrondissement de Verviers – appelé à siéger en remplacement de Monsieur Yves DERWAHL, démissionnaire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 21-22/454).

Nous allons donc procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

J'invite les membres suivants à se diriger vers la Salle des Gardes : PIRON Grégory, CRAEN Catharina, LEJEUNE Jean-Denis, FRANÇOIS Nathalie, NANDRIN Sabine, COLOMBINI Déborah, RENSON Carine.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Mme Deborah COLOMBINI qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification.

Mme Deborah COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Jean-Denis LEJEUNE à laquelle assistaient Mesdames et Messieurs PIRON Grégory, CRAEN Catharina, FRANÇOIS Nathalie, NANDRIN Sabine, RENSON Carine et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléante de la liste MR de l'Arrondissement de Verviers, District d'Eupen afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Yves DERWAHL, démissionnaire.

Monsieur Daniel MÜLLER, né le 15 avril 1992 et domicilié An de Bareer, 6/A à 4770 AMEL (Amblève) est 1^{er} suppléant de la même liste PFF-MR du District d'Eupen, à laquelle appartenait M. DERWAHL.

Par courriel daté 23 août 2022, Monsieur Daniel MÜLLER notifie au Président du Conseil provincial qu'IL accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de d'Amblève datée du 7 septembre 2022 certifiant que Monsieur Daniel MÜLLER réunit toujours bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, les articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Dès lors, en conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Daniel MÜLLER à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Monsieur Daniel MÜLLER, issu du District d'Eupen, en remplacement de Monsieur Yves DERWAHL, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Unanimité, le Conseil adopte la résolution.

Je vais à présent inviter Monsieur Daniel MÜLLER, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal en lui rappelant que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, il doit prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande. Vous avez la parole Monsieur MÜLLER.

M. Daniel MÜLLER (de son banc).- Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous souhaite, cher collègue, la bienvenue au sein notre assemblée.

Je vous informe que Monsieur Daniel MÜLLER sera membre de la deuxième Commission, en remplacement de Monsieur Yves DERWAHL.

VI.- Questions d'actualité

Document 21-22/A34 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la publicité préalable des délibérations du Conseil provincial.

Document 21-22/A35 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative aux Fêtes de Wallonie – évaluation de l'édition 2022.

Document 21-22/A36 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à la sobriété énergétique et le rôle d'exemplarité de la Province.

Document 21-22/A37 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**relative à relative aux actions d'Enodia/Nethys.****Document 21-22/A38 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à l'état du projet de parc national des Hautes-Fagnes.**

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte cinq points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A34, je donne la parole à M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En mai 2021, je vous interpellais ici même, bien que c'était en visioconférence, quant à la mise à disposition publique des délibérations du Conseil provincial préalablement à sa tenue. Je vous suggérais même l'utilisation de la plateforme deliberation.be de l'intercommunale IMIO pour ce faire.

A l'époque, vous m'aviez répondu, et je vous cite Monsieur le Député-Président : « Est-il pertinent en effet d'offrir aux citoyens la possibilité de se saisir des projets de délibérations de votre Assemblée alors que vous-même, Mesdames et Messieurs les Conseillers, n'auriez pu encore effectuer votre travail de mandataires élus par ces mêmes citoyens ? Est-il pertinent par ce biais d'ouvrir le débat sur la place publique, et notamment via les réseaux sociaux, sur des projets de délibérations, au risque de venir perturber la sérénité des débats au sein de notre Assemblée ? ».

Votre interrogation, empreinte d'une conception de la démocratie à mes yeux surannée, m'avait laissé sans voix. Heureusement, sachez que le législateur wallon a tranché la question ce 18 mai 2022 dans un texte, il faut le souligner, qui a réuni MR, PS, Engagés et ECOLO. Il sera désormais obligatoire de publier les projets de délibérations des séances du Conseil provincial, ainsi que des notes de synthèse explicatives permettant une bonne compréhension et une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour, le tout dans les 5 jours précédant la réunion, à l'exception des points en urgence cela va de soi.

Sauf erreur de ma part, la Province s'est conformée à ce nouveau Décret dès ce mois de septembre comme des délais fixés l'y contraignaient.

Cependant, Monsieur le Député-Président, je me permets de revenir à la charge : ne

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

serait-il pas pertinent de considérer notre adhésion à l'intercommunale IMIO afin de bénéficier de son expertise dans la gestion et la publication des délibérations d'organes législatifs locaux ? De plus, adhérer à IMIO permettrait une excellente information de nos concitoyens puisque elle ressemblerait à un seul endroit les délibérations provinciales et communales. Et cerise sur le gâteau, le tout sur une plateforme en logiciel libre. Alors, on se lance ?

Merci d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum. Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, si vous êtes restés sans voix mais ça n'a pas duré fort longtemps...

Votre question évoque l'entrée en vigueur ce 1er septembre 2022 des nouvelles dispositions du C.D.L.D qui imposent la publicité dite active des projets de décisions qui seront soumis à la délibération des conseils communaux et provinciaux.

Comme vous l'indiquez, nos services ont veillé à la mise en œuvre rigoureuse de ces dispositions dès leur entrée en vigueur.

La présence séance de notre Conseil a donc été précédée, comme il se doit désormais, de cette publicité active.

Votre question souligne également, avec certaine dose de fatuité, que ces dispositions nouvelles constituent le contrepied de la position qui avait été exprimée à cette tribune et à ce propos par le Collège provincial.

Je ne veux pas relancer ici le débat sur les mésusages de la transparence qui, lorsqu'elle est l'objet d'une véritable pléonexie, vire au vice plutôt qu'à la vertu.

Je voudrais néanmoins rappeler que la position qui fut exprimée à l'époque et à ce propos par le Collège n'était pas une position isolée, simple reflet de pratiques provinciales anciennes qu'une nouvelle morale publique aurait contribué à ranger dans les placards.

La position du Collège provincial s'inscrivait en effet dans le droit fil d'un avis extrêmement circonstancié rendu en cette matière par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Celle-ci porte, je le rappelle, la voix des 262 communes de la Région wallonne et est incontestablement l'association qui représente et défend le mieux les intérêts des municipalités wallonnes et de leurs élus, tous partis confondus.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Dans la conclusion de cet avis, l'Union des Villes et Communes pointait ainsi et notamment, à propos de cette publicité anticipée, les inconvénients et risques suivants : les importantes contraintes juridiques et administratives qui obèrent les possibilités d'une mise en œuvre sereine de la transparence exigée ; le risque de communication de document encore incomplets et donc les risques d'erreur et de confusion qui pourront en résulter ; l'alourdissement des procédures nonobstant les faiblesses des moyens techniques et humains pour les mettre en œuvre ; le risque d'installer, par ce biais, un mode de participation non complémentaire mais concurrent à cette démocratie représentative qui seule justifie votre présence dans cette assemblée.

Je vous renvoie bien sûr, pour les autres arguments, à cet avis très motivé publié sur le site de l'Union des Villes et Communes.

Pour reprendre les propos de Denis Olivenne, auteur d'un livre sur la transparence dont je vous recommande chaudement la lecture, « l'instrument de la transparence, porté jadis par les Lumières, si bien nommées, s'est transformé en idéologie. Elle s'apparente aujourd'hui à une nouvelle servitude, indolore et volontaire, avec le doux visage du progrès moral ».

Mais nous sommes bien sûr des démocrates, soucieux du respect de l'État de droit et des normes qui s'imposent à nous.

Dès lors, nonobstant ces nombreuses réticences et réserves exprimées jadis et toujours très actuelles, nous avons donc veillé à ce que les dispositions nouvelles soient strictement appliquées dans la préparation de cette séance. Nous y veillerons également bien sûr aussi pour les suivantes.

Mais, comme je l'indiquais il y a un instant, la transparence n'atteint jamais la satiété et, comme vous, elle en veut toujours plus.

Pour vous aujourd'hui ce « plus », ce serait le recours à un outil de gestion électronique de publicité conçu par IMIO. Vous semblez l'installer en modèle absolu. Soit !

Je constate cependant qu'après vous avoir écouté, rien ne nous permet de savoir ce qui, d'un point de technique ou ergonomique, assied la préférence que vous exprimez à cette tribune.

Rien ne nous permet, à partir de votre seule affirmation, de comprendre et de vérifier en quoi le modèle proposé par IMIO serait mieux que les autres, plus performant ou plus facile pour les usagers concernés par cette publicité, voire même moins onéreux pour son utilisateur.

L'utilisation large des outils IMIO au sein des pouvoirs locaux ne sera pas, vous en conviendrez, un argument suffisant permettant de conclure à leur plus grande qualité dès lors que la concurrence dans ce secteur est faible.

Pour les petites entités, la solution électronique c'est donc presque IMIO ou rien. Je ne vous apprends sans doute rien en constatant cela.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Par contre, ce que je veux vous affirmer ici, avec une absolue certitude, c'est qu'à l'occasion de chaque développement de nos outils de gestion électronique de documents, nos informaticiens ont toujours et systématiquement égard aux solutions proposées par IMIO.

Il y a donc systématiquement une comparaison entre nos besoins et leurs solutions.

A ce jour cependant, aucune des solutions qu'IMIO nous a proposées n'a permis de répondre de manière satisfaisante aux besoins qui sont les nôtres et qui ne peuvent être comparés, vous le devinez, à ceux de Burdinne ou de Lierneux, pour ne citer que ces deux exemples.

Pour répondre de manière plus technique à votre question, IMIO propose en effet une solution "iA.Delib" qui permet à une institution publique de gérer les documents et actes de ses organes délibératoires.

Après examen de la solution IMIO, le service informatique et les utilisateurs « clés » au sein de la Province, représentant « les métiers », ont considéré que notre outil était plus ergonomique et surtout plus complet au niveau du contenu du dossier.

Ce contenu est en effet encodé au moyen de différents fichiers au format Word générés par l'application ou encore d'autres formats qui sont alors joints en annexes au dossier.

Ces possibilités d'encodage sont offertes aux utilisateurs aux différentes étapes d'évolution du processus de gestion.

A l'inverse, la solution IMIO repose, elle, intégralement sur des formulaires web à compléter.

Cette approche a déjà été testée au sein de nos services auparavant. Elle n'a pas été concluante.

Parmi les besoins non rencontrés par IMIO, citons aussi par exemple : la signature électronique des documents et actes et les processus subséquents à celle-ci, ou encore le traitement des factures.

Dès lors que nous avons fait cet autre choix pour la gestion des rapports au Collège provincial, partir sur la voie d'une solution électronique différente pour les documents du Conseil serait contradictoire, chronophage, coûteux et source d'erreurs.

Enfin et peut-être surtout, l'argument est en effet important en cette période de disette financière, une solution IMIO imposerait l'utilisation de « Libre Office », qui n'est actuellement pas utilisé au sein de la Province.

L'estimation du coût à terme généré par cette utilisation a révélé que celle-ci ne serait pas moins onéreuse que le recours à des opérateurs privés qui proposent des solutions similaires.

Voici donc pourquoi nous continuerons à l'avenir, conformément au vœu du législateur

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

wallon unanime, de publier les projets de décisions et notes explicatives sur le site internet de la Province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Une réaction M. MAGNERY ? Oui.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président, Merci M. GILLARD pour cette réponse que je dois avouer, je trouve en fait satisfaisante et à laquelle je m'attendais. Je trouve que c'est quand même important de garder en tête ces solutions alternatives pour éviter les doublons, éviter de refaire en institution propre, provinciale, un travail qui aurait déjà eu pu être fait, mutualisé par les communes.

C'est important de toujours continuer à penser que le travail provincial peut profiter aux communes via des intercommunales comme IMIO.

J'entends très bien et c'est aussi les échos que j'ai entendu de choix techniques qui avaient été faits et qui étaient très différents. Je trouve qu'il est important de garder en tête que l'idée d'harmoniser les choix techniques entre les Provinces et les Communes petit à petit et aussi garder en tête le souci d'aller vers des logiciels libres s'ils ne sont pas moins onéreux, ils ont l'avantage d'être libres.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la deuxième question A35, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE en l'absence de Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Après les Fêtes de Wallonie, pluvieuses mais manifestation réussie, Madame FRENAY souhaite avoir de votre part une évaluation de cette édition 2022 post-Covid.

Elle fait part de deux constats. On constate de moins en moins de parts réservées à la culture du territoire dans ce programme outre le défilé des associations folkloriques et leur présence dans la Cour du Palais. L'éviction de Noir Dessin production, que qu'elle n'a ni comprise ni admise, est particulièrement interpellante, c'est un partenaire depuis très longtemps des Fêtes de Wallonie ; la mise de côté d'un acteur majeur de l'édition liégeoise en langue wallonne est juste incompréhensible d'autant qu'ils ont été remplacés par des brasseries. Certes, celles-ci ont une importance dans l'ambiance donnée à cette fête mais, au vu du nombre de celles-ci, une place à la culture littéraire wallonne aurait été bienvenue.

Deuxième remarque, elle constate le remplacement d'un concert populaire sur la Place Saint Lambert par une affiche très pointue sur la Place Xavier Neujean avec encore une fois le concours du même acteur culturel me paraît rétréci, voire même élitiste.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Mention spéciale par contre décernée par Mme FRENAY aux activités pour enfants développées dans la Cour du Musée de la Vie Wallonne qui sont d'excellente qualité mais elle regrette que la fréquentation soit faible. Elle se demande si une meilleure visibilité n'aiderait pas à avoir une meilleure fréquentation.

Elle conclut sur le fait que les Fêtes de Wallonie doivent rester les fêtes de tous et toutes et un enjeu populaire fort qui me semble être perdu dans les actuels choix de programmation.

Enfin, elle s'interroge sur les critères de choix des spectacles et des artisans présents à ces Fêtes de Wallonie.

Merci d'avance pour vos réponses

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur le Conseiller, merci à Madame FRENAY.

Je ne vais pas dire Madame la Conseillère provinciale, on sait que c'est à elle que je m'adresse en particulier.

Je suis heureux de lire que vous jugez ces Fêtes de Wallonie 2022 « manifestation réussies » malgré les deux remarques que vous formulez et pour lesquelles je vous répondrai dans quelques instants.

Permettez-moi d'abord de vous donner satisfaction sur votre demande d'évaluation globale de cette édition.

Nous collationnons pour le moment les constats des différents intervenants afin de faire des propositions d'évolutions et d'améliorations pour les prochaines éditions. Un débriefing général est organisé très prochainement début octobre.

Le premier constat est bien que malgré une météo capricieuse, ces premières Fêtes de Wallonie post-Covid, oserais-je dire préparée puisqu'il y en avait eu une de manière assez confidentielle à la sortie du Covid fin du mois de juin, ont été conformes à ce que l'on attend de fêtes populaires qui s'adressent à tous. Même si chacun a relevé des détails à modifier, des activités à améliorer ou peut-être à repositionner ou même à réorienter.

Rappelons que ces Fêtes ont été aussi une addition de publics variés et parfois spécifiques. La manifestation qui intéresse tout le monde n'existe pas. En revanche, on peut toucher beaucoup de monde en proposant des activités pour différents publics.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

J'en veux pour preuve l'opération vis-à-vis des jeunes publics au Musée de la Vie wallonne, que vous avez d'ailleurs saluée, en tout cas que Mme FRENAY a salué dans sa question, ou la manifestation « Au nom du ballon » place Saint-Lambert qui a attiré de nombreux jeunes joueurs de foot ou de basket malgré la pluie, les démonstrations des cadets-pompiers sur l'espace Tivoli, le petit déjeuner des saveurs ouvert à toutes et tous, le blind test en wallon, le cortège de danses folkloriques pour soutenir la reconnaissance des cramignons liégeois auprès de l'UNESCO, le grand cortège rassemblant plus de 600 participants venus de toute la Wallonie, sans parler des concerts, vous l'avez évoqué, place Xavier Neujean, comme c'était le cas précédemment place Saint-Étienne.

Ces choix musicaux sont bien sûr à prendre en compte globalement.

N'oublions pas la programmation musicale variée sous le chapiteau de la cour du Palais où bandas, groupes de jazz, de rock, chanteurs d'opérette, danseuses hip hop, et cover de chansons françaises se sont disputés les deux scènes pour le plus grand bonheur des spectateurs présents.

Cette diversité, cette multi-culturalité, c'est ce que nous avons essayé de faire. On peut bien entendu faire mieux. Soyez certaine, certain, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, que nous nous y emploierons pour les prochaines éditions.

Nous avons aussi voulu dynamiser notre communication pour faire connaître notre offre aux différents publics cibles.

Par rapport au passé où les grands concerts de la RTBF phagocytèrent quelque peu nos propres initiatives liées aux thématiques des Fêtes de Wallonie, et c'est ça qui avait lieu Place Saint-Lambert, force est de constater qu'il s'agissait d'un changement radical qu'il ne fut pas facile d'accomplir, et ces concerts n'ont pas eu lieu, je ne vais pas vous rappeler ce qui se passe pour le moment Place Saint-Lambert en particulier, inutile d'en remettre une couche, même si le partenariat avec le journal La Meuse et ses médias proches a permis de véhiculer notre volonté de rencontrer diverses attentes du public.

Nous avons beaucoup appris en la matière et nul doute que notre communication sera encore plus efficace en 2023 pour présenter des Fêtes de Wallonie à taille humaine sans concerts disproportionnés et à cent lieues des spécificités locales et régionales que l'on veut mettre en exergue.

Face à tous ces éléments positifs et à cette envie de progresser sans se reposer sur ses lauriers, il est réducteur, et assez regrettable, de relayer la mauvaise humeur d'un commerçant éditeur qu'il faut mettre probablement sur le compte d'une méconnaissance des réalités.

En effet, en raison du refus de la Régie fédérale des bâtiments de nous octroyer un quart des galeries de la cour du Palais, nous avons dû rationaliser les espaces disponibles en privilégiant les cellules pour les confréries et renoncer ainsi à inviter le seul éditeur apparemment intéressé.

Dès qu'une confrérie s'est désistée, nous avons signalé à cet éditeur qu'il lui était loisible

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

de s'installer à l'une des meilleures places de la cour puisqu'il s'agissait de la cellule juste à côté de la porte d'entrée du Palais là où le Théâtre de marionnettes annonçait ses représentations dans une ambiance bien de chez nous.

Ce commerçant, j'insiste, éditeur, qui curieusement préfère s'exprimer sans nuance sur les réseaux sociaux et les médias que de prendre contact avec mon Cabinet ou l'administration de la Province pour trouver une solution, a choisi de ne pas participer. Probablement que sa motivation à la polémique était supérieure à son envie de contribuer à la réussite et à la défense payante de la langue wallonne lors des Fêtes de Wallonie.

Au-delà de ce cas malheureux qui ne mérite sans doute pas d'autres explications, je tiens à préciser, Monsieur le Conseiller, Madame la Conseillère, que personne n'a été floué, dans le dispositif des Fêtes de Wallonie au sein de la cour du Palais, au profit d'une quelconque brasserie, pour la bonne et simple raison que nous n'avons invité aucune brasserie.

En plus des 23 confréries gastronomiques qui ne vendent pas d'eau ou de limonades, nous avons fait appel, comme chaque année, à un traiteur qui a proposé des plats traditionnels ainsi que des boissons non-alcoolisées et de la bière pils ou de la Plumtchon, breuvage très peu alcoolisé créé pour l'occasion.

Ne pensez pas que nous sommes satisfaits de tout ce qui a été entrepris et proposé durant ce week-end.

Nous pouvons regretter de n'avoir pas pu faire vivre la rue du Palais comme nous l'aurions voulu. C'est d'ailleurs un des éléments qui auraient permis une meilleure liaison entre la rue du Palais et le Musée de la Vie wallonne. La brocante que nous envisagions doit absolument se concevoir bien plus tôt pour attirer brocanteurs et particuliers. On peut aussi regretter la perte de vitesse de certaines confréries qui éprouvent des difficultés à rajeunir leurs cadres. Nous devons trouver des solutions à cette évolution en mettant toujours la promotion de nos savoir-faire en exergue.

Avant de conclure, je suis un peu étonné que, lors de ces Fêtes de Wallonie, vous n'avez pas relevé nos efforts considérables pour valoriser le Palais des Princes-Évêques aux yeux de nos concitoyens. Notre exposition sur le Palais, les visites des différentes pièces avec une nouvelle signalétique et la présence d'artisans restaurateurs ont grandement contribué au succès de foule que notre multi centenaire bâtiment a connu. Comme vous l'avez vu dans la presse, l'avenir du Palais semble intéresser certains. Nous nous en réjouissons. Ce sera l'occasion de vous en reparler lors d'une prochaine séance du Conseil.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Pas de remarque ?
Non.

Pour la troisième question A36, je donne la parole à M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

« Winter is coming ». Sous cette allusion un peu légère à une série télévisée à succès se cache un avenir beaucoup moins léger c'est celui de la sobriété énergétique que nous allons devoir montrer cet hiver.

Il s'annonce compliqué cet hiver d'un point de vue énergétique pour notre continent, notre pays et a fortiori notre Province. Je ne reviendrai pas sur le contexte économique et géopolitique qui nous a menés à cette situation. Vous le connaissez en grande partie et ce n'est pas l'objet de mon interpellation. Mon interpellation se veut plutôt pallier au plus pressé. Il est malheureusement trop tard pour envisager l'isolation d'un bâtiment ou le changement d'une chaudière pour cet hiver. Ces investissements, nous, groupe ECOLO, tentons autant que possible de vous faire percevoir leur caractère essentiel depuis le début de cette législature et encore bien avant. Nous en reparlerons certainement encore.

Au plus pressé disais-je. Nos concitoyens sont priés d'économiser autant qu'ils peuvent l'énergie, aussi par des petits gestes, comme diminuer d'un degré le thermostat, éteindre la nuit tous les appareils électriques en veille, ne pas chauffer un local inoccupé, etc.

La Province de Liège, en tant que pouvoir public et responsable de plus de 370 bâtiments répartis sur une centaine de sites, et à ce titre, elle a une double responsabilité. D'abord une responsabilité directe : la consommation énergétique de l'ensemble de ses bâtiments représente une consommation non-négligeable. La diminuer a un réel impact sur la demande et donc in fine sur les prix. Ensuite, et de manière plus politique, plus symbolique aussi, une responsabilité dans l'exemplarité vis-à-vis du citoyen.

Gandhi disait : « Montrer l'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre : c'est le seul ! ». Nous, Province, nous communes, devons montrer l'exemple. Et nous devons convaincre en premier nos employés de le faire sur leur lieu de travail.

Récemment, j'ai été interpellé par un employé de la Province me réclamant des consignes et une communication à ce sujet : « Que fait la Province ? Quels sont les petits gestes recommandés au bureau ? Comment se fait-il que les serveurs inutilisés la nuit restent allumés ? J'ai des idées d'économies, comment les communiquer à mon responsable ? ».

La Province se doit d'être exemplaire en termes d'économies d'énergie et je ne doute pas qu'elle fasse déjà de nombreuses choses en la matière. Mais elle doit aussi et avant tout le faire savoir ! La Province compte-elle lancer pour cet hiver un plan de communication interne, et pourquoi pas dans un second temps externe, portant des recommandations pour son personnel et mettant en avant son rôle d'exemplarité en termes de sobriété énergétique ?

Merci d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Chers Collègues,

Monsieur le Conseiller provincial, Monsieur Magnery. Comme vous le savez sans doute, la Province de Liège a pris des engagements, déjà en 2015, afin de voir une diminution des consommations énergétiques sur son territoire. En plus d'accompagner les Villes et Communes à réaliser leur propre Plan Climat, notre institution provinciale a pour ambition de voir diminuer ses consommations par l'instauration d'un cadastre énergétique de ses infrastructures, la gestion de ses consommations ou encore via la sensibilisation de ses agents à la problématique climatique.

Aussi, notre Province a eu l'opportunité de participer au projet européen « Bricker », qui visait à soutenir la recherche et le développement de techniques innovantes dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le site Gloesener a fait office de bâtiment d'exemple, dans lequel des techniques innovantes dans les domaines du chauffage, la ventilation et l'isolation, ont pu être présentées. L'appel à projet « Renowatt » a permis quant à lui, en collaboration avec le GRE-Liège, de répondre à ces objectifs en investissant 20 millions d'euros dans six implantations de l'enseignement provincial pour voir des économies d'énergie à hauteur de 519.000€ par an sur l'ensemble de ses sites.

De plus, une rationalisation du parc immobilier provincial a été entreprise, bien avant la crise, afin de regrouper nos services sur des sites permettant d'en abandonner d'autres plus énergivores. Rationalisation à laquelle s'additionnent les investissements prévus dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti provincial.

Vous l'aurez constaté, Monsieur le Conseiller, que l'efficacité énergétique constitue donc un champ d'action dans lequel la Province a investi et continue d'investir afin de voir une réduction de sa facture énergétique ; réduction, en tout cas diminution de l'augmentation si l'on peut dire... dans un premier temps, mais aussi de son empreinte environnementale dans un second temps.

Car oui, avec ses quelques 370 bâtiments, vu l'urgence de la crise énergétique et l'augmentation des coûts pour les finances provinciales, nous avons tous une responsabilité envers notre consommation d'énergie et envers les citoyens.

C'est pourquoi des actions ont été soumises à réflexion au sein des services et ce, préalablement à la circulaire de Monsieur le Ministre wallon Christophe Collignon datée du mercredi 20 septembre dernier et dans laquelle il souhaite voir toutes les administrations publiques contribuer à une consommation énergétique responsable.

Concrètement, la principale action étudiée par les services provinciaux est la diminution de 2°C par rapport aux consignes de températures actuelles. Cela nous permettra de rester dans la fourchette de température de confort dans les bâtiments, sous réserve de certaines exceptions et conformément à la législation en vigueur. En termes de chiffres, sachez que cette action

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

permettrait de réduire notre facture de 16%. En tous cas, notre consommation.

Aussi, il est envisagé de sensibiliser les occupants des bâtiments provinciaux à cette problématique en favorisant les occupations en semaine ou sur un même site. Cela permettrait de ne plus devoir chauffer des bâtiments entiers pour une occupation d'un petit espace. Ainsi, une occupation rationnelle des locaux ainsi que des réunions à distance sont conseillées. Ces mesures doivent encore être étudiées. Je vous rassure : la réflexion est en route.

L'adhésion à cette mesure est primordiale et chacun d'entre nous est concerné. Par ailleurs, tout agent et utilisateur de locaux provinciaux est vivement encouragé à faire preuve de bon sens. En effet, éteindre les lampes inutiles, débrancher les appareils électroniques en fin de journée, limiter les consommations de papier, éviter l'usage de chauffeuses électriques ou prendre un pull au bureau, constituent des petits gestes simples mais qui, j'en suis certain, participeront à la bonne gestion énergétique de notre institution.

Vous l'aurez compris, la Province cherche et trouve des solutions pour permettre une meilleure efficacité énergétique et une limitation de sa facture liée à ces coûts devenus très importants.

Enfin, pour répondre plus spécifiquement à votre question, Monsieur Magnery, sachez que le Collège provincial a évoqué la problématique lors de ses précédentes réunions, validant cette diminution de 2°C évoquée plus haut, qu'il se prononcera dès demain sur un courrier à adresser par notre nouveau Directeur général à tous les chefs d'établissement afin de les sensibiliser aux mesures envisagées et qu'il travaille d'ores et déjà à une communication globale destinée à disséminer les bonnes pratiques en matière de sobriété énergétique auprès de l'ensemble de son personnel.

Le mot-clé de tout ceci Monsieur Magnery est l'adaptation au changement climatique, aux enjeux économiques, aux réalités professionnelles et aux réalités géopolitiques dans notre cas. Pas plus tard qu'hier on a encore vu des infrastructures détruites et c'est suite à cela que nous nous trouvons dans un problème qui dépasse largement les frontières de notre province...

Enfin, Monsieur MAGNERY, ne doutez pas que nous saurons régulièrement évaluer la situation pour ajuster notre approche de ces enjeux.

Merci pour votre question et votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur MAGNERY.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président. Merci M. le Député Denis pour votre réponse.

Je dois dire que je ne suis pas convaincu. Je trouve qu'il y a un réel manque de conviction dans cette énumération dans les actions déjà entreprises. Et heureusement que la Province fait quelque chose.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Notre conviction à nous c'est fait-elle assez et fait-elle assez vite et ne peut-elle pas faire des choses encore plus maintenant ?

Vous allez dire que je prends le problème par le plus petit bout de la lorgnette qui soit mais la Salle des Gardes, vous pouvez aller voir... toutes les appliques sont allumées, il n'y a strictement personne dans la salle des Gardes pour le moment. C'est quand même embêtant... est-ce qu'on ne peut pas même ces petits gestes, il faudrait qu'on s'oblige, en tout cas que tous les pouvoirs publics obligent aux citoyens, ne doit-on pas les faire d'abord, montrer l'exemple.

Je vous dirais aussi de vous méfier de l'appel au bon sens. J'appelle au bon sens des employés de la Province, je rappelle que le bon sens c'est ce qui pourrait faire jeter un seau d'eau sur une friteuse en feu. Le bon sens, il ne faut pas compter dessus il n'est pas suffisant quand on a un défi d'une telle ampleur face à nous.

Enfin, je vous entends bien et c'est là-dessus que je voulais vous emmener. Cette diminution de température dans les locaux, je dirais c'est bien, et je dirais même pas mal mais si ! ça vient d'une circulaire, c'est bien que la Province s'en saisisse... Je vous dirais de vous méfier aussi de la logique top/down, imposer cette diminution de 2 degrés, je suis sûr parce que c'est la même chose dans mon école, que ça doit râler « plein sa panse » chez plein de gens qui vont avoir froid dans les bureaux. Je vous inviterais à avoir une logique un peu plus bottom/up : essayer de demander aux gens qu'est-ce qu'on peut faire ? qu'est-ce que vous, dans votre bureau, vous pouvez faire pour diminuer la consommation d'énergie de notre institution et essayer que ces changements, cette sobriété se fasse aussi, si pas dans la joie, dans la bonne humeur.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Vous êtes tout près, vous pouvez peut-être éteindre la lumière...

Pour la quatrième question A37, je donne la parole à M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur Général, Chers Collègues,

Au cœur de l'été, la presse a fait écho d'un projet d'investissement de Nethys d'un montant de 21,9 millions. Ces capitaux serviraient à créer une société holding aux côtés d'un fond international (DIF) et d'une intercommunale flamande EFIN. Ce holding aurait alors accès à des capitaux bancaires de l'ordre de 500 millions pour financer la construction de la future centrale électrique au gaz de Seraing à la demande de la société de production d'électricité Luminus. Je parle au conditionnel mais ces affirmations se retrouvent par ailleurs dans les documents qui ont été mis à disposition de la 5^{ème} Commission dans le cadre de la future assemblée générale d'ENODIA.

Ce projet d'investissement était soumis à un avis conforme d'Enodia et la majorité

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

provinciale a voté en sens opposé. Le PS a voté pour et le MR a voté contre. Personnellement, je trouve que ça fait un petit peu mauvais genre d'où mon intervention d'aujourd'hui...

Cet incident interpelle notre groupe à plus d'un titre : cette décision anticipe-t-elle le produit de la vente de VOO à l'opérateur Orange ? Deux. Le Collège provincial a-t-il défini ses balises stratégiques d'investissement d'Enodia-Nethys en regard de l'intérêt provincial ? Ne faut-il pas une présentation/discussion en Commission provinciale/Conseil provincial à ce sujet ? Trois. Le Collège provincial, ami des communes, entend-il jouer un rôle fédérateur afin que l'intérêt communal soit aussi rencontré ? En début d'année, des ateliers à l'initiative d'ENODIA devaient semble-t-il voir le jour avec les communes associées pour réfléchir sur les lignes stratégiques mais, selon nos informations, à ce jour rien n'a été fait.

Notre groupe estime que, la presse ayant déjà largement fait écho de pistes d'investissements diverses et variées comme le développement de l'aéroport de Bierset, l'investissement dans le logement social, la reconstruction accélérée des zones sinistrées de juillet 2021, le développement durable etc, nous pensons, au niveau de notre groupe, que le moment est à présent venu de se fixer plutôt que de s'opposer par voie de presse interposée.

Et déjà, je partage ce que devraient être les lignes stratégiques de notre formation. Notre groupe estime que l'objectif principal d'Enodia/Nethys doit être de se donner les moyens de reconstruire au profit de la Province et des communes des dividendes importants et pérennes, en lien avec des investissements porteurs de développement pour notre territoire et en lien avec la nécessaire transition écologique.

Face aux changements climatiques impactants, les décideurs politiques doivent davantage influencer et forcer les choses non pas par dogme mais par nécessité. Cette plus grande régulation a tout le loisir d'être exprimée par la Province et les communes actionnaires en déterminant un périmètre d'actions à Enodia/Nethys.

Enfin, nous ne pensons pas qu'une partie de la solution consiste à rendre du cash en masse issu de VOO aux communes et à la Province afin de financer leurs besoins. Ces mannes célestes aussitôt rendues, seront aussitôt englouties et ne solutionneront en rien le besoin d'équilibre financier dans le moyen long terme. Difficultés bien réelles et ça je n'en disconviens pas. A tout le moins nous pourrions envisager une part d'investissement dans des projets collectifs pertinents à une échelle supracommunale du territoire. Tel est l'état de la réflexion que je souhaitais vous livrer aujourd'hui.

Je remercie le Collège pour sa réponse.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame DEFRANG-FIRKET.

Mme DEFRANG-FIRKET, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Chef de Groupe, cher Luc, votre intervention est plutôt interpellante et je me dois de réagir à votre question au nom du groupe MR.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Vous faites état d'un vote différent entre les administrateurs MR et PS au sein du Conseil d'Administration d'ENODIA. Conseil d'Administration où, dois-je vous le rappeler, vous avez attendu près de trois avant d'accepter d'y siéger.

Alors oui, vous avez raison, mais rassurez-vous, entre mandataires responsables, nos Administrateurs de chaque groupe j'espère, établiront rapidement les lignes directrices des futurs investissements de l'intercommunale.

Que les choses soient claires, mon intervention ne porte pas sur la construction de la future centrale électrique au gaz de Seraing, c'est un autre débat, mais bien le dernier alinéa de votre question.

Je vous cite « Nous ne pensons pas qu'une partie de la solution consiste à rendre cash en masse issu de VOO aux communes et à la Province ».

En clair, si je traduis bien vos propos, les Engagés ne souhaitent pas que les pouvoirs locaux bénéficient d'un dividende extraordinaire de la part d'ENODIA suite au produit de la vente de VOO.

Ça c'est un scoop qui va certainement intéresser mais surtout ne pas plaire à mon avis à l'ensemble des mandataires communaux des Engagés. Je me mets à leur place en tant que Bourgmestre, je ne serais pas contente du tout d'être privée de cette rentrée qui tombait bien à pic pour nous aider à faire face aux différents défis qui sont, je le rappelle, propres à chaque Commune et à la Province.

Je voudrais d'ailleurs savoir ce qu'en pensent vos Bourgmestres et Echevins ? Avez-vous échangé sur le sujet au sein de votre Parti ? Etes-vous vraiment tous sur la même longueur d'ondes par rapport à cette position ?

Pour notre part au niveau du MR, il est évident qu'une part du produit de cette vente, pour autant qu'elle se réalise, doit être redistribuée aux Communes et à la Province, actionnaires, comme coup de pouce aux finances publiques. Elles en ont besoin.

Cette part redistribuée devra bien entendu faire l'objet d'un consensus au sein des Conseils d'Administration de NETHYS et ENODIA. Nous faisons confiance pour cela à nos Administrateurs.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Chef de groupe. J'invite à présent M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur la Directeur général provincial, Chers Collègues.

Bien, ENODIA, grand sujet hein ça ! J'ai 60 pages ou 6, je garde les 6 ?

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Chef de groupe, cher Luc, je vous remercie d'avoir longuement partagé, avec notre respectable assemblée, vos opinions et interrogations diverses, auxquelles je ne vais pas manquer de réagir aujourd'hui.

Concernant l'opportunité d'un investissement dans un holding financier visant à la construction de la future centrale au gaz vapeur à Seraing, je te le dis tout de suite, il ne m'appartient pas de me prononcer sur le fond de ce dossier devant cette assemblée, ni de faire ici la synthèse de sensibilités qui peuvent parfois diverger, ce qui, soit-dit en passant, représente à mes yeux, non pas une « tache », mais le signe de la vitalité de l'expression démocratique.

Par ailleurs, il est à noter que ce projet d'investissement de NETHYS a déjà reçu l'avis conforme favorable du Conseil d'administration d'ENODIA le 13 juillet dernier, décision qui fait actuellement l'objet d'un recours devant le Ministre de Tutelle, lequel a instruit le dossier et devrait se prononcer rapidement, dans les prochains jours, en principe même aujourd'hui.

Il me faut maintenant être clair : non, cette décision n'anticipe absolument pas l'affectation du produit de la vente de VOO à l'opérateur Orange.

Ce projet d'investissement s'inscrit en réalité dans le cadre du mécanisme d'incitants mis en œuvre par le Gouvernement fédéral pour encourager les producteurs électriques à investir dans de nouvelles centrales à gaz, permettant à notre pays de faire face à la sortie planifiée du nucléaire et à la transition énergétique, et d'atteindre également les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Tel que l'intercommunale ENODIA l'a elle-même annoncé, l'affectation du produit de la vente de la participation majoritaire dans VOO SA, dont NETHYS conservera à tout le moins 25% + une action au terme de cette opération, sera débattu avec ses associés communaux et nous, la Province, et devrait faire l'objet de propositions dans le cadre de son prochain plan stratégique.

Toutefois, à ce jour, il y a lieu d'être prudents en la matière puisqu'il faut encore que cette cession se concrétise, tu l'as avoué toi-même, avant de faire des projections de réinvestissements et/ou de répartition de ce produit, qui serait perçu courant 2023 voire peut-être en 2024, par le Groupe ENODIA/NETHYS.

Ainsi, vous n'ignorez certainement pas que cette opération de cession majoritaire de cet actif est soumise à des conditions suspensives, dont l'autorisation de la Commission européenne, sa Direction de la Concurrence. Le dossier est actuellement à l'examen, en phase 2 depuis fin juillet, par cette Commission européenne et la décision est attendue pour cette fin d'année 2022, voire début 2023.

Quant aux propositions qui seront in fine formulées par ENODIA au sujet du produit de cette vente, elles seront bien évidemment débattues au niveau de l'institution provinciale, dans le cadre du plan stratégique ou de tout document qui serait soumis au vote de notre Conseil et de notre Assemblée.

Mais, je le répète, il appartiendra d'abord au Conseil d'administration d'ENODIA au sein

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

duquel la Province de Liège a 5 représentants et où vous, votre groupe, dispose d'un Observateur, de formuler des propositions concrètes, à soumettre aux associés de l'intercommunale.

Je salue d'ailleurs la volonté affichée d'ENODIA de s'engager dans un processus participatif et consultatif avec ses associés et il appartient au conseil d'administration de l'intercommunale de maintenir et de définir un calendrier et une méthodologie à cette fin.

Aussi, je vous remercie de déjà partager, au travers de votre intervention, la position de votre groupe politique, ça a le mérite d'être clair, quant à ce sujet hautement stratégique sur lequel chaque formation de notre assemblée sera amenée à se positionner de façon organisée mais seulement en temps opportun.

Moi ce que je peux dire actuellement, et croyez bien que le dossier est suivi par l'ensemble du Collège, par l'ensemble des membres du Conseil d'administration, on n'est pas toujours tout à fait d'accord mais, in fine, je suis convaincu que les solutions sont toujours trouvées parce que c'est l'intérêt de chacune et chacun.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'invite à nouveau M. Luc LEJEUNE pour la question 38. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, très simplement, je réagirais de la façon suivante en vous remerciant pour la réponse que vous apportez. Personnellement, j'estime que la Wallonie à corseté la Province de façon exagérée dans les organes ENODIA NETHYS mais que la Province étant majoritaire, il lui appartient non pas de demander à ENODIA quelles sont ses propositions d'investissement mais de lui dire notre intérêt provincial est celui-ci et voilà la façon dont nous souhaitons que vous interveniez.

Je ne serais pas plus long, je remercie aussi Mme DEFRANG pour son intervention, c'est clairement que mes propos avaient, je vais dire cette caractéristique de vous faire réagir et donc, l'objectif est effectivement atteint.

Je serai plus bref concernant le projet de Parc National des Hautes Fagnes. C'est vrai que ma question est complémentaire au point 69 qui est voté dans l'ordre du jour dans les minutes qui viennent et donc complémentaire par rapport aux informations et discussions qui sont intervenues hier au niveau de la cinquième Commission mais donc, le Directeur actuellement du Centre de Botrange a démissionné. Le 29 août, nous avons été informés d'un appel public pour son remplacement, le recrutement d'un Premier Attaché responsable pour le Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel.

Notre question était de savoir si cette vacance puisque le remplaçant n'a pas encore été désigné à ce stade-ci, impactait d'une quelconque façon la gestion d'un dossier stratégique, c'est cette fameuse candidature du Parc national des Hautes Fagnes, sur laquelle je pense la Province mise beaucoup pour être dans les 2 lauréats du mois d'octobre.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Je souhaitais quelques informations complémentaires sur le sujet. Je vous en remercie par avance.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame VANDEBERG. Vous avez deux minutes Madame.

Mme VANDEBERG, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vous répondrais sur la deuxième partie de votre question surtout parce que je ne doute pas que le Député en charge vous répondra également sur ce qui concerne plus particulièrement le Directeur.

En tant qu'élue locale d'une des 7 Communes concernées par l'appel à projets Parc National, je tenais à vous répondre sur la candidature qui a été menée et qui vient ici à son terme pour le 2 octobre.

Les changements causés par le départ du Directeur n'ont nullement altéré le dossier et les liens avec les Communes ont été tout à fait productifs. Donc les 7 Communes qui sont Jalhay, Malmedy, Baelen, Waimès, Raeren, Eupen et Bütgenbach se sont tout à fait bien entendues, que ce soit avec la Province mais également avec la Communauté germanophone et il faut aussi souligner l'implication de deux pôles importants de la Province dans le dossier qui sont la Fédération du Tourisme de la Province de Liège ainsi que le Parc naturel Hautes Fagnes Eifel qui pour le niveau touristique et environnemental qui sont les deux grands pans du dossier, ont vraiment mis toute leur énergie pour mener justement à bien ce dossier.

Donc, je pense que c'est justement très important cette collaboration qui a été faite entre le niveau local et le niveau provincial et communautaire pour ce qui concerne le côté germanophone et j'espère évidemment que cela pourra faire en sorte que nous serons reconnus effectivement comme Parc national parce que, comme vous le disiez, c'est un enjeu important pour les Communes pour l'arrondissement mais je pense également pour toute la Province, sachant que nous sommes le seul projet de Parc national en province de Liège et je pense que les retombées vont bien au-delà des 7 communes directement concernées évidemment, sachant qu'un Parc national amène énormément de monde, notamment par la gare des Guillemins.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'invite M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, que voulez-vous que je dise, tout est dit !

M. LE PRESIDENT.- C'est une belle collaboration entre les Communes et la Province !

(Rires)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- La capacité de la Province, c'est de réunir l'ensemble des Communes, des associés, de la Communauté germanophone... On est de plus en plus fort !

Monsieur le Chef de groupe, d'abord je vous remercie, je vais compléter la réponse de ma collègue, de vote question de témoigner de votre intérêt pour ce merveilleux outil qu'est le Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel.

Je peux vous rassurer d'emblée : depuis la fin du contrat à durée déterminée, je rappelle bien, de la précédente direction, la pérennité de la gestion du parc et de ces nombreux projets est parfaitement assurée. J'ai un témoin ici dans la salle qui peut le confirmer.

En effet, dans l'attente de l'arrivée prochaine d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice au bout d'une procédure de recrutement que je vous détaillerai par la suite, le Collège provincial a désigné le Directeur de Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour assurer l'intérim. Sa mission prendra fin quelques semaines après la désignation de la nouvelle direction, et ce, évidemment afin d'assurer la transition dans les meilleures conditions pour que l'on évite ce qu'on a vécu précédemment.

L'intéressé est donc actuellement mandaté, à raison de 2 jours/semaine de présence sur place et une disponibilité téléphonique permanente, pour faire fonctionner l'asbl sur les plans tant administratifs, financiers et humains mais aussi pour veiller aux dossiers transversaux, à l'instar du projet de Parc National des Hautes-Fagnes dont on vient de parler, dans lequel nous sommes pleinement impliqués et qui a été longuement évoqué au sein de la Cinquième commission je pense que vous avez eu toutes les informations depuis par slides et je pense que c'est intéressant pour chacune et chacun d'entre vous.

A l'occasion de cette gouvernance temporaire, nous avons par ailleurs pris l'initiative de créer un Comité de Direction intérimaire, composé d'un représentant de chaque service de l'asbl (Accueil, Comptabilité, RH, Pédagogique, Scientifique et Technique) et du Directeur ad intérim. Ce comité se réunit chaque semaine afin de répondre aux questions souvent simples mais importantes des équipes et suivre les travaux de celles-ci.

Aussi, avec cette nouvelle direction à venir, nous avons souhaité saisir l'opportunité d'associer plus largement les instances du parc en créant un bureau exécutif étendu, qui se réunira régulièrement pour valider les prises de décision majeure au niveau de la gestion journalière, tel qu'un recrutement par exemple, ou un lancement de marché.

Monsieur le conseiller, Monsieur le Chef de groupe, je vous promettais, il y a quelques instants, de plus amples détails sur la procédure de recrutement et vous allez pouvoir constater que je suis un homme de parole, comme tous mes collègues évidemment.

Donc, eu vu de la fin de contrat de la précédente direction, Le Collège provincial avait lancé un appel à candidatures pour désigner au plus vite un ou une remplaçante.

La première date butoir pour déposer les candidatures était ainsi fixée au 22 juin dernier.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Si, après analyse, les quatre dossiers rentrés étaient recevables, les candidats auditionnés le 6 juillet dernier par le jury ne sont pas parvenus à convaincre ce dernier et ce, à l'unanimité et le Collège a donc décidé, en toute logique, de relancer un nouvel appel qui se clôturera au plus tard demain.

J'ai la conviction qu'un ou une candidat(e) parviendra, cette fois, à emporter l'adhésion de notre jury d'experts, d'autant plus qu'il y avait déjà, de mémoire, ce matin 8 candidatures rentrées à attend 12 ou 13 mais c'est vrai que nous avons axé notre campagne de recrutement beaucoup plus sur la Communauté germanophone que nous l'avions fait précédemment, parce que, qu'on le veuille ou non, il est beaucoup plus facile de trouver un germanophone qui parle le française qu'un francophone qui parle l'allemand. Donc nous avons trouvé toute une série de candidats à ce niveau-là.

Le jury sera à nouveau compté par le Directeur général provincial ou son représentant, le Directeur général Sports-Culture-Tourisme, le Président et la 1ère Vice-Présidente de l'asbl du Parc Naturel, le Directeur de la Fédération des parcs naturels de Wallonie, le Coordinateur des parcs naturels de Wallonie et, bien évidemment, l'infatigable Directeur de la FTPL et Directeur ad interim du Parc, que je salue pour son travail au quotidien parce qu'il n'a plus beaucoup de vie personnelle en fonction de ce qu'on lui demande au quotidien.

Comme le disait l'écrivain auvergnat Jean Anglade « les meilleures choses ont besoin de patience », je ne doute pas que cette longue phase de recrutement sera récompensée par la prise de fonction d'une perle rare, prête à relever les défis passionnants qui l'attendent sur le haut-plateau fagnard et nous l'attendons avec impatience, de façon à pouvoir continuer à organiser nos activités là haut dessus, avec la candidature du Parc national qui, à mon avis, à beaucoup plus de chance aujourd'hui d'aboutir que ce que je ne pensais il y a 6 à 8 semaines.

Je vous remercie pour votre question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 21-22/373 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Yves DERWAHL, ancien Conseiller provincial.

Document 21-22/374 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 21-22/373, 21-22/374) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 21-22/375 : Modifications au Règlement d'ordre intérieur du Collège provincial de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/375).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/376 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Odissea », dans le cadre de la création du spectacle « Italie-Brésil 3 à 2 », prévu en octobre 2022.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Document 21-22/377 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Théâtre de Liège », dans le cadre du Festival « Pays de Danses 2022 », organisé du 21 janvier au 12 février 2022.

Document 21-22/378 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Soumagne », dans le cadre de l’extension du territoire à la Commune d’Olne durant l’année 2022.

Document 21-22/379 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Nuits de Septembre » – Festival de Wallonie de Liège, pour son fonctionnement 2022.

Document 21-22/380 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Seraing », dans le cadre de la 25ème édition de la Tarantella Qui, du 7 au 30 octobre 2022.

Document 21-22/381 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Festival International du Rire de Liège », aux fins de soutenir financièrement le VOO Rire 2022 du 15 au 24 octobre 2022.

Document 21-22/382 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Coopération Culturelle régionale de l’arrondissement de Liège », pour son fonctionnement 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l’ordre du jour (documents 21-22/376 à 21-22/382) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 377 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (de son banc).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s’est réunie ce mercredi 28 septembre 2022. Une seule question concernant l’annexe du document 21-22/377 est posée.

Il y fait mention qu’une facture de 16.610 € est parvenue au service alors que le montant de la subvention proposée était de 8.500 €. Le Commissaire demande des explications concernant cette différence entre les 2 montants.

En fait, la facture reçue est juste une preuve que le montant du budget a été dépensé. Ce n’est pas parce qu’une subvention est octroyée que l’ASBL ne peut pas dépenser plus d’argent.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les six autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 21-22/383 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Cie Espèces de... » – Création théâtrale du spectacle « Des Roses et du Pain », en automne 2022.

Document 21-22/384 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Fanfare Royale L'Echo de la Warche », dans le cadre des festivités organisées pour le 175ème anniversaire de l'association programmées du 23 avril au 19 novembre 2022 à Malmedy.

Document 21-22/385 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Angel Ramos Sanchez – Projet « #Presterchezvous » – Année 2022.

Document 21-22/386 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Comptoir, petits éditeurs et métiers du livre », dans le cadre de la création d'un festival de poésie sonore contemporaine à Liège, de janvier à février 2023.

Document 21-22/387 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SRL « NNSTUDIO », dans le cadre de la réalisation de deux publications : « TURLUPIN 2 » de Michael Dans et « Sortir du bois », livre manifeste de Christine Mahy dont la sortie est prévue en octobre 2022.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Document 21-22/388 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « OYOU », dans le cadre de l’opération « Les Grandes Questions », saison 2022- 2023, et de l’extension du territoire du contrat programme 2020-2024 pour le projet « À la vie à la mort ! » à Ocquier du 30 octobre au 13 novembre 2022.

Document 21-22/389 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2022 à 19 bibliothèques reconnues.

Document 21-22/390 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Arts et Couleurs », dans le cadre de la création théâtrale «Casimir» – Saison 1/2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de l’ordre du jour (documents 21-22/383 à 21-22/390) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 385, 387 et 388 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Catherine LACOMBLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catherine LACOMBLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission s’est réunie ce mercredi 28 septembre 2022 et a notamment examiné les documents 21-22/383 à 21-22/390.

Concernant le document 21-22/388, il est demandé si une erreur se serait glissée dans les chiffres puisque le document mentionne une subvention de 6.000 € alors que dans l’annexe, il s’agit de 3.000 €.

Après vérification par l’administration, il s’avère que l’ASBL OYOU a introduit 2 demandes, l’une de 3.000 € pour l’opération « Les grandes Questions » et une autre du même montant pour l’extension du territoire du contrat programme 2020-2024 pour le projet « A la vie à la mort ». Le montant total est bien de 6.000 €. La culture a fait 2 dossiers alors que la DG Transversale n’en a fait qu’un.

Le document 21-22/385 concernant le projet « Prester chez vous » a fait l’objet d’une question à propos de la raison du choix d’introduire la demande au nom du seul initiateur. Il est répondu que le promoteur du projet emmène des artistes qui se déplacent chez des particuliers. Ce projet était lié au confinement et à la fermeture des lieux de spectacle, il ne devrait pas être pérenne.

Au sujet du document 21-22/387, un Commissaire se demande si subsidier un livre qui se définit comme un manifeste fait bien partie du rôle de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Il lui est répondu que l'auteur, donc Christine Mahy, a une position plus sociale que politique.

Un Commissaire ajoute que nous sommes dans le cadre de la liberté d'expression et de la démocratie.

L'auteur de la question souhaite que ses propos ne soient pas déformés. Il s'interroge sur la subsidiarité mais ne met pas en cause la liberté d'écrire. Par ailleurs, il a reçu les éclaircissements qu'il souhaitait à rapport à l'asbl « Sortir du bois ».

Le document 21-22/388 a fait l'objet d'un vote séparé qui s'est soldé par 7 voix pour et 5 abstentions.

Les documents 383, 384, 385, 386, 387, 389 et 390 ont été approuvés par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les cinq autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 21-22/391 : Octroi de subventions en matière de Relations Extérieures – Demande de soutien de la Fondation « Euritalia », dans le cadre de la 16ème édition de la Giornata italiana prévue les 4 et 5 juin 2022 à Blegny.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 21-22/391).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/392 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de soutien de l'asbl « Coup d'envoi » pour l'organisation des Coups d'envoi des Fêtes de Wallonie du 9 au 11 septembre 2022 à Liège.

Document 21-22/393 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de la Ville de Verviers – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 21-22/394 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de la Ville d'Eupen – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 21-22/392 à 21-22/394) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 392 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Aline de BARROS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Aline de BARROS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et tous.

Donc, il y a une question concernant le document 392, la demande ayant été faite début mai, une Conseillère s'interrogeait sur le passage de celle-ci lors du Conseil fin septembre avec un événement qui est prévu début septembre.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

La réponse apportée est que les documents relatifs à cette demande n'ont été reçus que courant juillet et que depuis lors, il n'y a pas eu de Conseil, c'est pour cela que c'est prévu au premier Conseil ici, en septembre.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du rapport de cette Commission, pour ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 21-22/395 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Châteaigneraie » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/396 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/397 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Bourgmestres des communes germanophones » (Konferenz der Bürgermeister der deutschsprachigen Gemeinden Belgiens) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/398 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/399 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Document 21-22/400 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/401 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/402 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/403 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 21-22/395 à 21-22/403) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 396 et 399 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Victoria VANDEBERG, Rapporteur (de son banc).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En ce qui concerne le document 396, une question a été posée par rapport aux buts de la fondation. Il est donc écrit dans le rapport : « favoriser, aider soutenir l'art et la culture en province de Liège », et sont mentionnés donc M. Vandeloise, Mme Roussef par rapport aux artistes et aux créateurs du monde plastique.

Il est répondu que ces artistes ont fait un don d'œuvres à la Province, qu'ils sont à l'origine de la fondation en question et qu'ils invitent d'autres artistes à léguer également ce type d'œuvres à la Province donc c'est pourquoi ils sont mis en avant de cette manière.

Le document 399 a lui posé une question par rapport à la conférence des bourgmestres et élus de l'arrondissement de Verviers soulevant que celle-ci paraissait être la moins dynamique des différentes conférences dont nous avons eu rapport. Il a été répondu que tout d'abord, les inondations avaient eu un impact important sur cet arrondissement, ce qui expliquait les activités moindres et les projets moindres par cette conférence, il est également répondu qu'au-delà des moyens octroyés, il y a un rôle de coordination qui est fait par cette conférence des bourgmestres, notamment dans le cadre du projet de Parc national qui est mis en place par la conférence des bourgmestres.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Donc, ces dossiers ont été votés par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les 7 autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 21-22/404 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Communication – Demande de soutien des asbl « RTC » et « Vedia » – Fonctionnement annuel 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 21-22/404).

Ce document a été soumis à l'examen des première et deuxième Commissions, et n'a soulevé aucune question.

C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter, et par 6 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/405 : Octroi de subventions en matière de de Culture et de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Société botanique de Liège » aux fins de soutenir ses activités durant l'année 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 21-22/405).

Ce document a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions et n'a soulevé aucune question.

C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter, et par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/406 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur de Liège », dans le cadre de divers achats durant l'année 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 21-22/406).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième et n'a soulevé aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/407 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme des soins palliatifs en Province de Liège », dans le cadre ses activités durant l'année 2022.

Document 21-22/408 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation Léon Fredericq – Octroi de bourses aux jeunes chercheurs durant l'année 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 21-22/407 et 21-22/408) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Document 21-22/409 : Octroi de subventions en matière de Santé et Affaires Sociales – Demande de soutien de l’asbl « Kin Porte le Projet » – Organisation de la 7ème édition du Feel Good Festival, du 1er au 4 septembre 2022 à Aywaille.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l’ordre du jour (document 21-22/409).

Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième Commission et n’a soulevé aucune question. C’est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l’adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/410 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l’asbl « Liège Gestion Centre-Ville » – Fonctionnement 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l’ordre du jour (document 21-22/410).

Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J’invite donc le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-Président.

M. Mustafa BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, Chers Collègues,

Notre 2ème Commission s’est réunie le 22 septembre dernier et a analysé le document 21-22/410 et deux questions ont été posées.

Un Conseiller demande si d’autres ASBL qui ont le même objet social basée dans des villes différentes comme Verviers ou Huy ont sollicité une aide financière de ce type ?

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

La réponse de Madame la Députée : non, nous n'avons pas reçu d'autres demandes similaires.

Le même Conseiller demande une explication et une précision sur l'état de la situation comptable de l'ASBL Gestion Centre-Ville.

L'information sera envoyée par mail à l'ensemble de la Commission par l'Administration.

Le point a été voté par 4 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/411 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royale Entente Sportive Wanze Bas-Oha » – Fonctionnement 2022-2023 de l'asbl pour ses activités en province de Liège.

Document 21-22/412 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Académie de Karaté Leponce » – Organisation de la 6ème édition de l'Open International de Karaté de la Province de Liège le 8 octobre 2022 à Herstal.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 21-22/411 et 21-22/412) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/413 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire, créateur d'échanges et de transversalité dans le social » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/414 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/415 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège » (CRIPEL) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/416 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'Association « Forum Européen pour la Sécurité Urbaine » (EFUS) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/417 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44, 45, 46, 47 et 48 de l'ordre du jour (documents 21-22/413 et 21-22/417) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 21-22/418 : Désignation d'un comptable des matières suppléant pour l'Internat de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid (IPEA La Reid).

Document 21-22/419 : Désignation d'une Comptable des matières suppléante pour la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation (DGEF).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 49 et 50 de l'ordre du jour (documents 21-22/418, 21-22/419) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/420 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour (document 21-22/420).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, rebonsoir à tous,

Votre troisième Commission s'est réunie ce lundi 26 septembre 2022. Une seule question est posée au sujet du document 21-22/420.

Dans le rapport de contrôle, il y fait mention que le PV de l'assemblée générale approuvant les comptes 2020 est toujours manquant malgré différents rappels effectués auprès de l'association. Le Commissaire se demande pourquoi ce document est toujours manquant.

Il lui est répondu que le document est en notre possession mais celui-ci n'est pas signé. Sans doute à cause des réunions qui ont lieu en visioconférence mais nous avons bien les enregistrements.

C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/421 : Adhésion à la centrale d'achat du FOREM concernant la fourniture et la maintenance de la solution Trend Micro existante, l'acquisition de matériels et de logiciels du catalogue Trend Micro, ainsi que les services de consultance y afférents.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 21-22/421).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/422 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 21-22/422).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/423 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Quartier Saint-Laurent – Réaffectation des ailes Est, Sud et Ouest du bâtiment principal.

Document 21-22/430 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Site Provincial Saint-Laurent – Aménagement des services de Promotion de la Santé à l'École dans le bâtiment ETE.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

M. LE PRESIDENT.- Points 54 et 55 de l'ordre du jour (documents 21-22/423 et 21-22/430) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 5 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/424 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège, site Gloesener – Réparation des parachèvements et des menuiseries suite aux inondations.

Document 21-22/425 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Sécurisation des façades – Marché stock d'une durée de deux ans.

Document 21-22/426 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid – Remplacement de la station inférieure de traitement des eaux usées.

Document 21-22/427 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Internat de Verviers – Rénovation de la fin du 5ème étage et du 2ème étage.

Document 21-22/428 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers – Rénovation des façades vitrées des cages d'escalier.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 56, 57, 58, 59 et 60 de l'ordre du jour (documents 21-22/424 à 21-22/428) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 424 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Vinciane SOHET

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous.

A l'examen du point 424, un Commissaire demande à quand la fin de ces travaux sur le site Gloesner et à quand un retour à la normale ?

Il lui est répondu que le point ici est relatif aux travaux effectués à la suite des inondations et que ces travaux précis sont en train d'être clôturés.

Le point est adopté par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les quatre autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 21-22/429 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Création d'un accès à une zone de stationnement pour les visiteurs.

Document 21-22/431 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Blegny-Mine – Remplacement des rails de guidonnage du puits n°1.

Document 21-22/432 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Hangar Kurth – Réaffectation du hangar.

Document 21-22/433 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Séllys – Rénovation et isolation thermique des pavillons classes et éducateurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Document 21-22/434 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège, site Gloesener – Remplacement de l’ascenseur principal.

Document 21-22/435 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – École polytechnique de Verviers – Remplacement du réseau de distribution d’eau sous voirie.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 61, 62, 63, 64, 65 et 66 de l’ordre du jour (documents 21-22/429 et 21-22/431 à 21-22/435) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 432 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur Mme Daphné WISLEZ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Daphné WISLEZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

C’est une première pour moi. Une question à propos de la réaffectation du hangar et de l’utilité qui en sera faite. Le Député a répondu qu’il serait utilisé comme parking au niveau de sa toiture et que les activités existantes seraient étendues à l’intérieur.

Je suis désolée, vous me prenez en flagrant délit, c’est ma première fois et je n’ai pas mes notes, comme ça vous le savez... Je suis désolée, je serai plus scrupuleuse à l’avenir. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Le vote, c’est 11 voix pour et 1 abstention. Je vous remercie.

Les cinq autres documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 21-22/436 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des asbl Services de remplacement agricole « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz Liégeois » – Fonctionnement annuel 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 67 de l'ordre du jour (document 21-22/436).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Maxime DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collèges.

La quatrième Commission a donc examiné le point que vous avez mentionné à l'ordre du jour avec deux questions, la première était de savoir si c'était un subside récurrent ?

La réponse est affirmative, effectivement c'est un subside qui arrive depuis plusieurs années et la deuxième question c'était de savoir évidemment que les agriculteurs payent une cotisation pour avoir les services de ces structures et que donc le subside de la Province sert à diminuer cette participation des agriculteurs.

Le Commissaire qui soulevait cette question disait que les agriculteurs payaient évidemment une somme assez importante et donc, grâce à la Province, cette somme diminue.

Cela a été adopté à 11 voix pour et 1 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**Document 21-22/437 : Création d'un Trail Center dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région wallonne en lien avec le plan de relance de la Wallonie – Candidature.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 68 de l'ordre du jour (document 21-22/437).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième et cinquième Commissions. En quatrième Commission, il a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Un Conseiller demande s'il y a un budget prévu pour le parking. On lui répond que le but premier est d'utiliser les différents parkings existants. A savoir que le week-end les étudiants universitaires ne sont pas présents et donc plus de place de parking.

De plus, il y a à proximité les gares d'Ougrée et d'Angleur afin de faciliter le délestage.

Un Conseiller demande qui va exploiter le Trail Center. Le Moutain Bike Fédération Belgium soutient le projet et va essayer de trouver des privés qui sont dans le domaine pour chapeauter le Trail Center.

De plus, l'idée est que les entreprises locales viennent soutenir le projet pour l'entretien du lieu en proposant un marché public à une association ou une ASBL.

La Ville de Liège et la Ville de Seraing viennent aussi soutenir le projet de manière financière.

Une Conseillère demande si le bois n'est actuellement pas déjà trop fréquenté. En quelque sorte l'objectif est de réguler et canaliser les personnes qui y viennent. L'Université est justement intéressée par le projet afin de diminuer la trop forte affluence qui peut polluer le terrain.

Le vote a été comme suit : 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En cinquième Commission, il a également soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-Président.

M. Jean-Claude MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie hier à 17h30 et a examiné la candidature de la Province dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région wallonne en lien avec le plan de

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

relance de la Wallonie pour la création d'un Trail Center en province de Liège.

Le Directeur de la FTPL nous a brillamment décrit le projet et ce, de manière didactique pour espérer être l'un des trois projets lauréats qui seront subsidié par la Région wallonne.

Un Commissaire demande s'il y a d'autres projets connu sachant que les candidatures doivent être rentrées pour le 14 octobre. On ne peut évidemment pas répondre précisément à la question. Simplement que la Baraque Fraiture et la Vallée de la Semois ont marqué de l'intérêt.

Un autre Commissaire constate que le GRAVEL se développe en Wallonie, je ne savais pas ce que cela voulait dire mais enfin, on me l'a appris depuis, et s'interroge pourquoi il ne serait pas envisageable de lier les deux projets. Il lui est répondu qu'il y a déjà pas mal de circuits balisés en province de Liège avec notamment les points nœuds mais qu'il peut y avoir de l'intérêt lorsque le projet sera retenu.

Le point a été voté par 10 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des quatrième et cinquième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/438 : Cofinancement par la Province de Liège du projet de Parc National Hautes Fagnes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 69 de l'ordre du jour (document 21-22/438).

Ce document a été soumis à l'examen des quatrième et cinquième Commissions. En quatrième Commission, il a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Deborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Deborah COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Question générale d'entrée de jeu : où en est le projet ? Et bien le dépôt du projet est prévu pour le 4 octobre et qu'en est-il du soutien des communes ?

Donc, le projet entend un cofinancement à hauteur de 20 % de la part des partenaires que sont la Province, les Communes, la Communauté germanophone. Les Communes ont alors marqué leur inquiétude et ont sollicité l'aide de la Province qui valorisait sa participation dans la Maison du Parc, soit 1/3 des 812.000 € requis. A ce stade donc, il reste à définir le modèle de gouvernance d'un point de vue juridique et les incompréhensions originelles semblent avoir été levées.

Pour reprendre, sans les déformer, les termes prononcés comme suit : en gros, les communes acceptent maintenant volontiers la main qu'elles nous ont elles-mêmes tendue.

Concernant l'apport de la Province à proprement parler, il s'agit d'une valorisation d'un montant de 270.000 € largement dépassé par une mutualisation en termes de locaux et de personnel.

Donc, le point est adopté par 11 voix pour et 1 abstention. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En cinquième Commission, il a également soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Assia MOUKKAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Assia MOUKKAS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors de la réunion de la cinquième Commission hier mercredi 28 septembre, le point 21-22/438 concernant le cofinancement par la Province de Liège du projet de Parc National Hautes Fagnes, a suscité un débat.

Une Commissaire demande plus de précisions et elle pose la question suivante : il y a 4 candidatures qui sont déposées pour acquérir le titre, qu'est-ce qu'il va se passer si ce projet n'est pas choisi ?

Le Directeur de la FTPL rappelle que le dossier est bien préparé et que tout est fait pour avoir le premier ou le deuxième titre en respectant bien sûr l'échéance du dépôt ce mois d'octobre. Il explique aussi que c'est L'ASBL « Région de Verviers » qui va introduire officiellement le projet auprès des instances wallonnes soutenue par la Province, la FTPL et sept acteurs locaux, donc sept communes.

Il précise aussi que c'est un subside de 13.000.000 € de la part de la Wallonie qui est en jeu. Il ajoute que nous mesurons l'importance de ce projet pour la Province de Liège et les communes avoisinantes en termes d'investissement dont l'objectif principal est une grande sensibilisation pour respecter la biodiversité afin d'éviter un afflux massif habituel non cadré, exemple de la Baraque de Fraiture à l'époque surtout quand il neige.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

La Commissaire reprend la parole pour clarifier ses propos et ajoute que la formule du : « 1er article qui décide de regrouper les deux projets de parc naturel et de parc national au sein de la même Asbl sachant que le projet n'est pas encore sélectionné lui pose problème ». Donc on parlait de formule. Mais elle insiste sur le fait qu'elle soutient avec son groupe politique ce projet bien sûr, et qu'elle souhaite qu'il obtienne le titre et le subside. Ainsi elle demande, est-ce qu'il y a un plan B ou cas où ? Sachant que les 2 autres projets non retenus n'auront qu'un montant de 250.000€.

Le Député reprend la parole et explique que le but est d'être parmi les deux premiers, « on a tout fait pour que ce projet soit choisi avec le soutien des communes germanophones », et il affirme que nous avons toutes les chances pour obtenir le titre du Parc national. En ce qui concerne l'ASBL Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagne Eifel, c'était une formule juridique et qu'au niveau organisationnel c'est la procédure.

Ce point a été adopté avec 7 voix pour et 5 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des quatrième et cinquième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/439 : ENODIA : Assemblée générale ordinaire fixée au 4 octobre 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 70 de l'ordre du jour (documents 21-22/439).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission documents et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Alfred OSSEMANN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Alfred OSSEMANN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

La cinquième Commission s'est réunie mercredi dernier, le 29, document 439, examen du point relatif à l'assemblée générale ordinaire d'ENODIA fixée au 4 octobre 2022.

Lors de l'examen du point relatif à l'Assemblée générale ordinaire d'Enodia fixée le 4 octobre 2022, un Commissaire a sollicité qu'un vote séparé soit réalisé concernant le point relatif à l'approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration – Exercice 2021 (comptes annuels consolidés).

Ce Commissaire a souhaité pouvoir justifier les raisons pour lesquelles les Commissaires MR s'abstiennent sur ce point en raison, d'une part, de la problématique du recours introduit par les administrateurs MR membres du CA d'Enodia au sujet du projet d'installation d'une centrale à gaz à Seraing et d'autre part, de la demande dudit groupe en faveur d'un débat plus général sur l'utilisation des fonds disponibles au sein des structures concernées.

Le Député leur fait remarquer à plusieurs reprises que les raisons invoquées pour justifier cette abstention ne concernent pas l'année 2021.

Au niveau des votes : pour le point 1 « Rapport de gestion » : 7 pour, 0 contre, 5 abstentions. Les points 2 à 7 : 10 pour, 0 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur DEGEY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEGEY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je ne vais évidemment pas refaire ici à la tribune le débat que nous avons eu en début de Conseil. Simplement, pour reprendre les propos de mon prédécesseur ici à la tribune, effectivement les deux administrateurs MR représentant la Province de Liège au sein d'ENODIA vont s'abstenir sur le point du plan de gestion.

Comme évoqué, nous n'avons pas soutenu ce plan de gestion qui reprend donc l'avis confirme au niveau de la centrale à gaz au niveau de Seraing puis on a rappelé également en ce début de Conseil, un recours dont les deux administrateurs MR d'ENODIA représentant la Province sont signataires et c'est à ce titre aussi qu'on veut s'abstenir sur ce point-là tout en sachant que nous sommes bien conscients de l'importance de la Province en tant qu'actionnaire d'ENODIA, un groupe qui doit continuer à se développer, qui doit continuer à se réformer et donc, nous ne voulons pas évidemment bloquer l'institution, c'est pourquoi c'est seulement les deux administrateurs MR représentant la Province à ENODIA qui s'abstiennent sur ce point-là et sur le reste du point et sur ce point-là, les autres membres du groupe MR à la Province voteront pour.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Comme en Commission, je vous propose de voter séparément sur le point relatif au rapport annuel de gestion du Conseil d'administration –

Exercice 2021 (compte annuels consolidés)

Nous passons donc au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour de l'AGO d'ENODIA relatif au rapport annuel de gestion du Conseil d'administration – Exercice 2021 (comptes annuels consolidés) ? Le groupe PS, le groupe MR (à l'exception de deux Conseillers provinciaux), le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB et deux Conseillers provinciaux MR

(Voir procès-verbal officiel).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour de l'AGO d'ENODIA ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 21-22/440 : A.I.D.E. : Assemblée générale extraordinaire fixée au 18 octobre 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 71 de l'ordre du jour (21-à 22/440).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/441 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne la taxe sur les établissements dangereux.**Document 21-22/442 : Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne les taxes sur les établissements bancaires, les dépôts de mitraille, les permis de chasse.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 72 et 73 de l'ordre du jour (documents 21-22/441, 21- 22/442) ont été regoupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Le document 21-22/441 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Rapporteur de la cinquième Commission réunie mercredi 28 septembre à 17H30. Donc, concernant le document 21-22/441 « Mise en non-valeurs de créances fiscales en ce qui concerne la taxe sur les établissements dangereux ».

Une Commissaire s'interroge de savoir pourquoi depuis si longtemps, donc 2003 concernant ce dossier ?

Réponse a été transmise par le Monsieur le Directeur Financier : le traitement de certaines taxes peut s'étaler sur plusieurs années du fait qu'il n'est pas toujours possible de poursuivre le recouvrement de certaines impositions aux motifs que la société est en liquidation/dissolution, soit que le redevable est décédé, soit que le redevable est radié pour l'étranger comme l'atteste l'huissier instrumentant le recouvrement forcé, soit que la société est en faillite, soit que la faillite de la société est clôturée ou que la société est fusionnée par absorption.

Donc, je cite : « lors de mon arrivée au poste de Directeur Financier Provincial en février, j'ai souhaité reprendre l'examen de l'ensemble des situations de ce genre. Pour la taxe sur les établissements dangereux, la mise en non-valeurs de l'année 2003 se justifie compte tenu du délai très long évoqué ici et les délais de prescription étant dépassés ».

Le vote a été approuvé par 10 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Le document 442 n'ayant quant à lui soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/443 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien des asbl « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel », « Commission de Gestion du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne » et « Commission de Gestion du Parc naturel des Sources », dans le cadre de l'organisation des actions promotionnelles et évènementielles de leur Parc durant l'année 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 74 de l'ordre du jour (document 21-22/443).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Je vous informe que, comme en Commission, Monsieur Alfred OSSEMANN ne participera pas au vote sur ce document.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/444 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » (FTPL) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 21-22/445 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 21-22/446 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » (DTVL) – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 21-22/447 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du château de Jehay » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

Document 21-22/448 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2021/Prévisions 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 75, 76, 77, 78 et 79 de l'ordre du jour (documents 21-22/444 à 21-22/448) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose d'adopter les documents 444, 446 et 448, et par 9 voix pour et 2 abstentions qu'elle vous propose d'adopter les documents 445 et 447.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale. Je vous informe que, comme en Commission, Monsieur Alfred OSSEMANN ne participera pas au vote sur le document 445, et Madame Vinciane SOHET ne participera pas au vote sur le document 447.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 21-22/449 : Cultes – Budget 2023 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis favorable.

Document 21-22/450 : Cultes – Budget 2023 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint-Alexandre Nevsky et Saint-Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 80 et 81 de l'ordre du jour (documents 21-22/449 à 21-à 22/450) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/451 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de différents appareillages de blanchisserie dans le cadre du redéploiement du Centre de traitement du linge de la Province de Liège avec un contrat de maintenance de type « full omnium » pour une durée totale de 6 ans.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

M. LE PRESIDENT.- Point 82 de l'ordre du jour (document 21-22/451).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/452 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à la mise en place d'un système Radio Frequency Identification (RFID) dans le cadre de la construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière.

M. LE PRESIDENT.- Point 83 de l'ordre du jour (document 21-22/452).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

En ce qui concerne ce dossier, je vous rappelle qu'il est impératif que chacun signe, aujourd'hui, l'annexe 18bis relative à la déclaration d'absence de conflit d'intérêts en matière de marchés publics, qui a été déposée sur vos bancs.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/453 : Décision de dissolution de la Régie provinciale autonome «Régie provinciale d'édition», mise en liquidation et désignation d'un liquidateur.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 84 de l'ordre du jour (document 21-22/453).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Simplement pour vous dire qu'on regrette, avec mon groupe, la fin de la belle aventure qu'a été cette maison d'édition, en particulier pour les succès d'édition qu'ont connu certains auteurs et aussi le regret pour un certain nombre d'auteurs qui n'ont plus la chance d'avoir une maison d'édition accessible.

Après, voilà, j'ai participé en tant qu'administrateur au suivi de cette décision de liquidation mais nous allons quand même nous abstenir en tant que groupe aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 85 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 7 novembre 2022 à 16H30. Je vous remercie, bonne soirée à toutes et à tous.

La réunion publique est levée à 18H40.